



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
DEUXIEME REUNION DU SOUS-GROUPE COMMUNICATIONS, NAVIGATION ET
SURVEILLANCE D'APIRG (CNS/SG/2)

(Dakar, Sénégal 22 – 25 mai 2007)

Point 4 de l'ordre du jour: Télécommunications aéronautiques

Point 7 de l'ordre du jour: Stratégie de mise en œuvre des systèmes de communications dans la Région AFI

Questions relatives à la planification et à la mise en œuvre de l'ATN

(Note présentée par le Secrétariat)

1. Introduction

1.1 La présente note de travail porte sur l'élaboration des SARP relatives au réseau des télécommunications aéronautiques (ATN), fondées sur les normes régissant la suite de protocoles Internet (IPS) (ou TCP/IP).

2. Discussion

2.1 Le travail qu'effectue le groupe d'experts en communications aéronautiques (ACP) sur l'introduction dans l'Annexe 10 des SARP pour l'ATN fondées sur les normes régissant la suite de protocoles Internet définies par l'équipe de travail sur l'ingénierie de l'Internet (IETF), a progressé au point que le groupe ACP est à présent en train de mettre au point les amendements nécessaires à l'Annexe 10. A sa première réunion ACP/1 (10-18 mai 2007) ces propositions d'amendement aux SARP ont été recommandées pour insertion dans l'Annexe 10 et, lorsqu'elles seront acceptées par la Commission, les propositions d'amendement jugées pertinentes seront envoyées aux Etats pendant l'été prochain. Il est prévu que ces SARP seront approuvées par le Conseil en février/mars 2008 et entreront en vigueur en novembre 2008.

2.2 La mise en œuvre de l'IPS dans l'ATN (applications sol-sol) est déjà en cours en Amérique du Nord et en Europe. L'utilisation des normes IPS de l'IETF offre des solutions pour l'introduction de l'ATN qui devront apporter une plus grande souplesse dans la mise en œuvre de l'ATN (modularité) et possibilité d'extension.

2.3 La version actuelle des SARP révisées de l'ATN et le nouveau manuel sur les spécifications techniques de l'ATN/OSI¹ figurent en **Appendices A** et **B**. Le Sous-groupe CNS voudra peut-être encourager les Etats de la Région à envisager la mise en œuvre des normes ATN/IPS (même si celles-ci ne sont pas encore formellement adoptées par l'OACI) pour éviter dans toute la mesure du possible des problèmes d'interopérabilité avec un système ATN/OSI.

2.4 Le Secrétariat est d'avis qu'en tout état de cause, les Etats ont besoin d'être informés de ces développements au cas où ils souhaiteraient réorienter leurs investissements en mettant en œuvre l'ATN par le biais de l'ATN/IPS.

3. Conclusion

3.1 Le Sous-groupe CNS est invité à:

- a) Encourager les Etats de la Région AFI States d'envisager la mise en œuvre des normes (même si celles-ci ne sont pas encore formellement adoptées par l'OACI) pour éviter dans toute la mesure du possible des problèmes d'interopérabilité ATN/OSI ; et
- b) Convenir en conséquence d'amender la stratégie régionale de mise en œuvre des communications sol-sol.

¹ La réunion ACP/1 a très probablement élaboré des amendements mineurs à incorporer dans les documents ci-joints.